# Transport du grain de l'Ouest-Loi

Le ministre des Transports a bien fait savoir qu'il entendait présenter au comité un amendement visant à assurer un lien étroit entre la hausse du coût des transports et le prix mondial.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'allais justement poser une question à ce sujet?

Il n'a guère été question dans l'exposé du ministre, pas plus d'ailleurs que dans le projet de loi, des répercussions que cette modification ne manquera pas d'avoir sur les producteurs de grains. J'aimerais que le ministre s'arrête maintenant à cet aspect de la question. Il a donné à entendre que l'efficacité accrue allait accroître les dépenses des agriculteurs de \$3,000 maintenant, de sorte qu'ils devront payer du jour au lendemain \$8,000, \$10,000, voire \$20,000 pour acheminer leurs grains. Pas une seule année jusqu'à maintenant ils n'ont disposé de \$8,000 ou de \$10,000. Leur revenu moyen ces dernières années a été de \$8,000.

Le ministre voudrait-il bien nous dire quel effet cette hausse va avoir sur la moitié environ des agriculteurs de la Saskatchewan?

## [Français]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je pense que l'honorable député oublie que la mise en application de cette réforme se fera graduellement, progressivement. De plus, il est prévu que dans un premier temps, l'augmentation du coût du transport demandée aux producteurs ne sera pas plus que de 3 p. 100, et que tout montant supplémentaire sera absorbé par le gouvernement. Il est également prévu que, dans un deuxième temps, savoir dans trois ans, cette demande d'augmentation s'élèvera à 6 p. 100 et que toute augmentation au-dessus de 6 p. 100 sera payée par le gouvernement. Il existe là des mesures de sécurité et de protection, afin de permettre aux producteurs de vendre davantage et de réaliser de meilleurs profits, sans pour cela être obligés de payer les augmentations en ce qui a trait au coût du transport indu. A mon avis, l'honorable député devrait manifester plus de confiance en l'ingéniosité des producteurs eux-mêmes ainsi qu'en leur capacité de nourrir le monde.

#### [Traduction]

M. le vice-président: Comme il est maintenant 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 02.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

# LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT DE 1983 DE LA COMMISSION SUR LES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES POUR LA PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Lorsque la Chambre s'est ajournée à 13 heures, aucun député n'avait la parole. La présidence compte la donner au

député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) mais, auparavant, aux termes de l'article 19 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, qui figure au chapitre E-2 des Statuts revisés du Canada de 1970, je me dois de déposer sur le bureau de la Chambre copie certifiée du rapport de 1983 de la Commission sur les limites des circonscriptions électorales pour la province de la Saskatchewan.

### [Français]

En conformité des dispositions de l'article 46.(4) du Règlement, ce rapport est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent des privilèges et élections.

[Traduction]

#### LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pepin: Que le projet de loi C-155, tendant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent des transports, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 25389).

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur le Président, quand nous avons suspendu le débat pour l'heure du déjeuner, la Chambre étudiait le projet de loi C-155, tendant à supprimer le tarif du Nid-de-Corbeau. Nous venions d'entendre le ministre responsable de Postes Canada discourir sur l'efficacité, au grand amusement de la plupart d'entre nous. Le ministre parlait des obstacles à surmonter pour s'adapter à des taux de transports différents et nous disait combien il serait difficile d'imposer deux tarifs distincts pour le transport du grain de l'Ouest. J'en conclus qu'il connaît parfaitement les livrets de permis de la Commission canadienne du blé ainsi que les administrateurs des élévateurs de l'Ouest et qu'il est conscient de leur compétence. Le ministre chargé de Postes Canada, le député de Papineau (M. Ouellet) est certainement un expert en la matière.

Plusieurs députés d'en face nous ont fait connaître leur point de vue, monsieur le Président. Nous avons entendu le ministre chargé de Postes Canada, le député de Papineau. Nous avons également entendu le ministre des Transports, le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin). Nous avons aussi entendu le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, le député de Parkdale-High Park (M. Flis), à Toronto. Nous avons entendu les opinions de tous ces agriculteurs du dimanche, de tous ces fermiers de macadam et nourrisseurs du monde.

Au cours des élections de 1980, le parti libéral n'a jamais parlé d'abolir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ou de faire quoi que ce soit pour modifier le tarif statutaire que les agriculteurs considéraient comme le seul élément positif, la seule constante du cycle de la production alimentaire. En fait, le chef du parti libéral de la Saskatchewan s'était engagé à ne jamais toucher au tarif du Corbeau. Ce projet n'a été nullement mentionné dans le discours du trône qui a débuté cette trop longue session.